



ARRÊTÉ N41/2023

**Circulation alternée par panneaux
Stationnement interdit
Boulevard de Préval
Rue du Capitaine Hesry
Du 02 au 13 Mars 2023 De 9h00 à 17h00**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le tirage et le raccordement de la fibre optique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 le stationnement sera interdit au droit du chantier, boulevard de Préval et rue du capitaine hesry du 2 au 13 mars 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Constructel.

Fait à QUÉVERT, le 22/02/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

